

Autorité de surveillance Mercredi 27 mars 2013

## Les critiques pleuvent sur la Finma

Par Mathilde Farine

### **Le gendarme des marchés est accusé de ne pas tenir compte de la compétitivité de la place. Il ne voudrait plus octroyer de licence bancaire**

Elle préfère rester discrète. Mais si cette banque du Caucase n'a pas déposé de demande de licence bancaire auprès de l'autorité des marchés financiers (Finma), ce n'est pas faute d'avoir envie de s'installer en Suisse. Elle craint tout simplement d'être refoulée. «On leur a clairement et officieusement signalé que seules les banques de pays du G8 avaient une chance d'obtenir une licence», explique un proche de l'établissement.

Depuis la crise, le nombre de banques en Suisse diminue chaque année. Elles étaient 312 à la fin de l'année 2011, selon l'Office fédéral de la statistique. Quinze ans plus tôt, elles étaient encore plus de 400. Les fusions et acquisitions sont sans doute pour beaucoup dans cette évolution. Mais il ne faudrait pas y voir un manque d'attrait de la place financière. Selon nos informations, plusieurs établissements étrangers désireux de s'installer en Suisse auraient été éconduits. Ce serait le cas notamment d'établissements du Moyen-Orient et de la brésilienne BTG Pactual, qui n'a cependant pas voulu confirmer cette information. «Je me souviens d'une réunion à la Finma, où une banque étrangère – arrivée avec quatre directeurs de banque chevronnés à ses côtés – tentait d'obtenir une licence pour ouvrir une antenne à Genève, relate Eric Fiechter, ancien juge suppléant de la Cour d'appel de Genève, spécialiste des procédures d'arbitrage. On leur a vite fait comprendre qu'il y avait déjà suffisamment de banques en Suisse, que l'objectif était d'en réduire drastiquement le nombre et qu'il leur faudrait attendre des années que tous les problèmes soient résolus», poursuit le fondateur du cabinet ASBS Asian Swiss Business Services aujourd'hui installé à Singapour.

La brésilienne Itau est, elle, arrivée à ses fins. «Mais cela a été possible parce qu'à la demande de la Finma, elle a dû s'installer à Luxembourg et, de là, créer une filiale qui a ensuite pu obtenir une licence bancaire en Suisse», explique un spécialiste qui a préféré garder l'anonymat. La banque elle-même ne confirme pas, jugeant que ces informations sont trop «stratégiques», mais reconnaît qu'il s'agissait d'un «long processus». Ce cas de figure ne serait pas nouveau. «La Finma encourage subtilement certaines banques venant de pays éloignés à demander leur licence en Suisse via une filiale établie ailleurs en Europe, par exemple en Grande-Bretagne, constate un juriste genevois spécialisé dans le droit bancaire. C'est un moyen de se décharger d'une partie de la surveillance sur une autorité étrangère, ou de limiter le risque pris en acceptant une banque étrangère.»

La Finma aurait ses doutes quant à la qualité des régulateurs des pays émergents. «Nous avons une vision attardée de ces ordres juridiques», estime Alessandro Bizzozero, associé de la société de conseils BRP Bizzozero & Partners et membre de conseils d'administration de banques. En outre, «si on doute de leur système de surveillance, il faudrait plutôt les aider à le renforcer, en envoyant par exemple des experts qui connaissent le système suisse sur place si cela semble nécessaire. Si on ne le fait pas, nos concurrents s'en chargeront et leur propre place financière en bénéficiera», prévient Alexander Notter, associé du consultant CFM Partners et également administrateur de banques.

Pourtant, «nous sommes une place internationale. Si nous voulons le rester, nous devons nous ouvrir

à de nouveaux pays», estime Alessandro Bizzozero. Avant d'ajouter: «Il faut savoir si nous voulons seulement des filiales de banques européennes qui se ratatinent ou si nous souhaitons nous développer avec les pays dont la croissance est solide.» Mais, pour lui, c'est surtout une décision politique, pas seulement de la Finma.

D'autres accusations fusent. En tête, l'intérêt jugé trop faible du gendarme des marchés pour la compétitivité de la place financière. Au point que le Conseil des Etats a demandé au Conseil fédéral de soumettre l'autorité à une expertise indépendante. A l'origine du postulat, Konrad Graber (PDC/LU) souhaite «trouver un juste équilibre entre les exigences de la surveillance et la compétitivité de la place financière». Christian Lüscher (PLR/GE) avait d'ailleurs déjà demandé dans une initiative parlementaire de préciser dans le mandat de la Finma que «celle-ci promeut la réputation et la compétitivité de la place financière».

A cela s'ajoute la présence controversée de Mark Branson à la tête de la division «banques» de l'autorité. Ancien responsable d'UBS Securities au Japon, celui-ci s'est récusé dans l'affaire du Libor. Le doute persiste néanmoins sur son objectivité pour traiter de question en rapport avec son ancien employeur. Sa nationalité, britannique, fait également grincer des dents dans les milieux bancaires, Londres et la Suisse étant des concurrents en matière de services financiers.

Autre point d'achoppement, les ressources humaines. Si les responsables de la Finma, qui a remplacé la Commission fédérale des banques au début de l'année 2008, sont globalement jugés très compétents, ce n'est pas le cas de l'ensemble de l'institution. «Il y a trop de fonctionnaires, et pas assez d'entrepreneurs qui connaissent le fonctionnement des banques de manière générale, estime un banquier, qui a préféré garder l'anonymat. L'institution compte certains praticiens, mais ce sont souvent des cadres bancaires, à l'instar de Mark Branson, pas des banquiers qui viennent de plus petites structures.» Il regrette que la plupart des employés «soient des avocats, jeunes la plupart du temps, et qui font un passage à Berne car c'est une excellente formation pour eux.» Il souligne cependant que la question des salaires, longtemps considérés comme trop faibles pour recruter des personnes compétentes et plus attirées par un emploi dans le secteur, a été améliorée.